

Tableau récapitulatif des délibérations du 27 janvier 2026

Délibérations N°	Intitulé	Vote
2026-001	Validation du programme d'action de l'Accord de Territoire Anon Aval 2025-2027 et son financement	<i>Accepté à l'unanimité</i>
2026-002	Vote du DOB 2026	<i>Accepté à l'unanimité</i>
2026-003	Rémunération d'un stagiaire	<i>Accepté à l'unanimité</i>

Le Président

Mr GUILLEMAIN





Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
 Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
 Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
 Tél : 06 07 47 36 25 / 02 48 51 03 62
 Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Objet de la délibération : Validation du programme d'action de l'Accord de Territoire Arnon Aval 2025 – 2027 et de son financement – N°2026-001

Séance du 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à 9 heures 30, en salle de réunion de la mairie à Lury-sur-Arnon, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du S.M.A.V.A.A.

Elu(e)s présent(e)s :

M. GUILLEMAIN Jean-Sylvain
 Mme SAUGET Nicole
 M. AUDEBERT Erick
 M. PALLAS Jacques
 M. BAUCHER Bernard
 M. PERREAU Olivier
 M. BABLIN Charles
 M. LEVEQUE Dominique
 M. BARDEY Alain
 M. ONFRAY Jean-Jacques

Elu(e)s excusé(e)s :

M. PRELY Damien
 M. POINTEREAU Remy
 Mme COMPAIN Emilie
 Mme BAPTISTA DE HORTA Carole
 Mme LE FELIC Anne-Elisabeth
 Mme MILLERIOUX Céline
 M. DAVID Jean-Paul (démissionnaire)
 Mme MOREVE Sabine
 M. LEGNIER François
 M. GASSIPARD Romain
 M. GIBERT Jany

Salariées présentes :

MEKLATI Inès
 JAMET Sandrine

Pouvoir(s) :

Mme CREPAT Chantal donne pouvoir
 à M. GUILLEMAIN Jean-Sylvain

Secrétaire de séance :

- M. Bernard BAUCHER

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 11

Nombre de votants : 11



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON

Tél : 06 07 47 36 25 / 02 48 51 03 62

Courriel : smaava.cdm@gmail.com / smaava.secretariat@gmail.com**Date de convocation** : le 13/01/2026**Contenu de la délibération :**

Il est présenté les actions sur les trois prochaines années de l'Accord de Territoire Arnon Aval 2025 – 2027, et du financement de ces actions :

Programme d'action de l'Accord de Territoire de l'Arnon Aval 2025-2027													
Montants en euros													
Travaux	Intitulé de l'action	Année 1 2025	Année 2 2026	Année 3 2027	TOTAL CT 2025-2027	% 2025	% 2026	% 2027	% 2025-2027	% 2025	% 2026	% 2027	% 2025-2027
A - La qualité et la préservation des milieux aquatiques, piscicultures, salmonides, saumon, et la biodiversité aquatique	1. Amélioration de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Plan de gestion de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon			100 000 €	100 000 €	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%	0%
	2. Amélioration de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Plan de gestion de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon		200 000 €		200 000 €	0%	100%	0%	0%	0%	100%	0%	0%
	3. Amélioration de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Plan de gestion de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon			125 000 €	125 000 €	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%	0%
	4. Amélioration de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Plan de gestion de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon	211	24 000 €		24 000 €	100%	0%	0%	100%	100%	0%	0%	100%
	5. Amélioration de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Plan de gestion de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon	613		48 000 €	48 000 €	100%	0%	0%	100%	100%	0%	0%	100%
	6. Amélioration de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Plan de gestion de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon	76	10 000 €		10 000 €	100%	0%	0%	100%	100%	0%	0%	100%
	7. Amélioration de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Plan de gestion de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon	80	10 000 €		10 000 €	100%	0%	0%	100%	100%	0%	0%	100%
	8. Amélioration de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Plan de gestion de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon	640	10 000 €		10 000 €	100%	0%	0%	100%	100%	0%	0%	100%
	9. Amélioration de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Plan de gestion de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon	2120 €	8100 €	8100 €	14 320 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	10. Amélioration de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Plan de gestion de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon	2120 €	8100 €	8100 €	14 320 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Coût des travaux (C.T.T.)		2916	16100 €	16100 €	32200 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Coût des travaux (C.T.T.)		2916	16100 €	16100 €	32200 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
B - La préservation des milieux aquatiques, piscicultures, salmonides, saumon, et la biodiversité aquatique	1. Amélioration de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Plan de gestion de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon			100 000 €	100 000 €	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%	0%
	2. Amélioration de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Plan de gestion de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon		1000 €	1000 €	2 000 €	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%	0%
	3. Amélioration de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Plan de gestion de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon		1000 €	1000 €	2 000 €	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%	0%
	4. Amélioration de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Plan de gestion de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon		1000 €	1000 €	2 000 €	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%	0%
	5. Amélioration de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Plan de gestion de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	6. Amélioration de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Plan de gestion de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	7. Amélioration de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Plan de gestion de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	8. Amélioration de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Plan de gestion de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	9. Amélioration de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Plan de gestion de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	10. Amélioration de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Plan de gestion de la continuité écologique de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon - Travaux de débroussaillage et de nettoyage des berges de l'Arnon à Lury-sur-Arnon	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Coût des actions complémentaires (C.T.T.)		20 000 €	30 000 €	30 000 €	80 000 €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Coût total (C.T.T.)		121700 €	170100 €	170100 €	461900 €	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%

Après en avoir délibéré, les membres du conseil autorisent, à l'unanimité, par 0 voix « contre », 0 « abstention » et par 11 voix « pour » :

- La mise en œuvre du programme prévisionnel d'actions de l'accord de territoire sur les années 2026 et 2027 avec le plan de financement prévisionnel présenté ;
- De prendre à la charge du SMAVAA le montant restant à régler, déduction faite des subventions obtenues ;
- Le Président et les Vice-Présidents (en cas d'absence du Président) à solliciter les financeurs, à mettre en œuvre toutes les démarches rendues nécessaires au bon déroulement de l'accord de territoire et à signer tout document relatif à ces opérations.



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy - 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

Fait et délibéré à Lury-sur-Arnon,
Le 27/01/2026.

Le président, Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le secrétaire de séance, Bernard BAUCHER



1-200079044-20260127-2026-001-DE

usé certifié exécutoire

ception par le préfet : 03/02/2026





Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Marie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy - 18120 LURY-SUR-ARNON

Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62

Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Objet de la délibération : Vote du DOB 2026 – N°2026-002

Séance du 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à 9 heures 30, en salle de réunion de la mairie à Lury-sur-Arnon, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du S.M.A.V.A.A.

Elu(e)s présent(e)s :

M. GUILLEMAIN Jean-Sylvain
Mme SAUGET Nicole
M. AUDEBERT Erick
M. PALLAS Jacques
M. BAUCHER Bernard
M. PERREAU Olivier
M. BABLIN Charles
M. LEVEQUE Dominique
M. BARDEY Alain
M. ONFRAY Jean-Jacques

Elu(e)s excusé(e)s :

M. PRELY Damien
M. POINTEREAU Remy
Mme COMPAIN Emilie
Mme BAPTISTA DE HORTA Carole
Mme LE FELIC Anne-Elisabeth
Mme MILLERIOUX Céline
M. DAVID Jean-Paul (démissionnaire)
Mme MOREVE Sabine
M. LEGNIER François
M. GASSIPARD Romain
M. GIBERT Jany

Salariées présentes :

MEKLATI Inès
JAMET Sandrine

Pouvoir(s) :

Mme CREPAT Chantal donne pouvoir
à M. GUILLEMAIN Jean-Sylvain

Secrétaire de séance :

- M. Bernard BAUCHER

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 11

Nombre de votants : 11



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy - 18120 LURY-SUR-ARNON

Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62

Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com**Date de convocation** : le 13/01/2026

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique. Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales du syndicat pour son projet de budget primitif 2023 sont définis dans le débat d'orientation budgétaire 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, annexé à la délibération ;

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Prévoit les dépenses et les recettes suivantes :

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026				
Libellé opération	Précision	Dépenses (€ TTC)	Précision	Recettes (€ TTC)
INVESTISSEMENT				
Aménagements petits ouvrages (18 et 38)	Travaux	21 046,00 €	AELB	9 198,00 €
			BCVL	3 835,20 €
			CD18	1 098,40 €
			SMAVAA	6 544,20 €
Restauration de la continuité au barrage de Saint-Georges-sur-Arnon (A)	Travaux (montant initial prévu : 264 840,71 € TTC)	-80 832,76 €	AELB (Travaux + MDE : 142 206,07 € TTC)	-76 887,72 €
		-87 526,86 €		
		-55 747,13 €		63 306,32 €
		62 435,96 €		
	Maîtrise d'œuvre (montant initial prévu : 19 569,42 € TTC)	-8 642,17 €	SMAVAA	142 206,07 €
		10 926,85 €		
Restauration de la continuité au pont de Saint-Georges-sur-Arnon (B)	Travaux + Etude + Maîtrise d'œuvre	280 600,00 €	AELB	70 290,00 €
			SMAVAA	210 300,00 €
Restauration au parc des Mésisies	Travaux (initialement prévu à 34 430 € TTC)	234 490,00 €	AELB	164 143,00 €
			BCVL	70 347,00 €
Sûreté des milieux	Etude	7 000,00 €	AELB	3 500,00 €
			CD18	2 100,00 €
			SMAVAA	1 400,00 €

Légende

Dépenses ou

recettes 2026

Montant réglé

en 2025

Restes à réaliser

2025



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy - 18120 LURY-SUR-ARNON

Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62

Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

FONCTIONNEMENT				
Poste chargée de mission		45 000,00 €	AELB	27 000,00 €
			RCVL	9 000,00 €
			SMAVAA	9 000,00 €
Poste Secrétariat		20 000,00 €	AELB	12 000,00 €
			SMAVAA	8 000,00 €
Stagiaire		7 000,00 €	AELB	4 200,00 €
			SMAVAA	2 800,00 €
Rémunération élus	Président et Vices	20 000,00 €	SMAVAA	20 000,00 €
Entretien		6 120,00 €	SMAVAA	6 120,00 €
Communication		3 000,00 €	AELB	3 000,00 €
			SMAVAA	2 000,00 €
Convention EP/aire	Repères de crues + ZEC	8 900,00 €	SMAVAA	8 900,00 €
Concert'jeux		2 200,00 €	SMAVAA	2 200,00 €
Achat matériel		2 000,00 €	SMAVAA	2 000,00 €
Fonctionnement		20 000,00 €	AELB	7 200,00 €
			RCVL	2 400,00 €
			SMAVAA	10 400,00 €
Cotisation ComCom			CCPI	52 082,00 €
			VSD	39 730,00 €
			Champagne B	6 405,00 €
			Cœur de Berry	38 136,00 €
			FerCher	2 218,00 €

Décide à l'unanimité d'établir, et d'inscrire au budget ces futures dépenses et recettes.

Fait et délibéré à Lury-sur-Arnon,

Le 27/01/2026.

Le président, Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le secrétaire de séance, Bernard BAUCHER



I-200079044-20260127-2026-002-DE

usé certifié exécutoire

ception par le préfet : 03/02/2026





Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon

Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON

Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62

Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Objet de la délibération : Rémunération d'un stagiaire – N°2026-003

Séance du 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à 9 heures 30, en salle de réunion de la mairie à Lury-sur-Arnon, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du S.M.A.V.A.A.

Elu(e)s présent(e)s :

M. GUILLEMAIN Jean-Sylvain
Mme SAUGET Nicole
M. AUDEBERT Erick
M. PALLAS Jacques
M. BAUCHER Bernard
M. PERREAU Olivier
M. BABLIN Charles
M. LEVEQUE Dominique
M. BARDEY Alain
M. ONFRAY Jean-Jacques

Elu(e)s excusé(e)s :

M. PRELY Damien
M. POINTEREAU Remy
Mme COMPAIN Emilie
Mme BAPTISTA DE HORTA Carole
Mme LE FELIC Anne-Elisabeth
Mme MILLERIOUX Céline
M. DAVID Jean-Paul (démissionnaire)
Mme MOREVE Sabine
M. LEGNIER François
M. GASSIPARD Romain
M. GIBERT Jany

Salariées présentes :

MEKLATI Inès
JAMET Sandrine

Pouvoir(s) :

Mme CREPAT Chantal donne pouvoir
à M. GUILLEMAIN Jean-Sylvain

Secrétaire de séance :

- M. Bernard BAUCHER

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 11

Nombre de votants : 11



Date de convocation : le 13/01/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 (+ *articles spécifiques à la collectivité territoriale ou à l'EPCI concerné*) ;

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 124-1 à L. 124-20 et D. 124-1 à D. 124-13 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Considérant que l'accueil d'étudiants permet de renforcer les liens de *notre collectivité territoriale* avec les établissements d'enseignement du territoire, d'offrir une première expérience professionnelle tout en permettant la réalisation d'études présentant un intérêt pour le SMAVAA.

Stage d'étude 2026 – Accueil de stagiaire de l'enseignement supérieur

Le Président expose :

Des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité afin qu'ils réalisent les stages nécessaires à la validation de leur formation.

Les projets pouvant être proposés s'inscrivent dans la stratégie de restauration et de préservation des milieux aquatiques appliquée par le SMAVAA. Cela passe par des travaux morphologiques sur les cours d'eau et leurs milieux, mais également par des enjeux plus globaux et transversaux, liés aux usages de la ressource et aux effets du changement climatique.

Le ou la stagiaire travaillera en collaboration avec les chargées de missions et la secrétaire du syndicat, en relation avec les élus et les acteurs de l'eau du bassin versant.

Il s'agit d'un stage d'étude et d'analyse, nécessitant l'acquisition et l'analyse bibliographique des données existantes, le développement de méthodologies sociales (relation avec les propriétaires) et techniques (état des lieux, impacts sur les milieux, l'hydrologie, ...) avec un fort esprit critique et de synthèse.

Les objectifs seront précisés au démarrage du stage, selon la durée du stage, les difficultés et aléas. Le stage pourrait également déboucher sur un second stage dans le cas de besoins de développement de certains sujets.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- D'accueillir un/une stagiaire pour une période de 4 à 6 mois ;



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

- De fixer la gratification mensuelle du stagiaire, selon la réglementation en vigueur, dès le premier jour de stage ;
- De rembourser, sur justificatifs, les frais de déplacement et de repas engagés dans le cadre de ce stage ;
- D'effectuer les demandes de subventions auprès des financeurs potentiels (Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre des Contrats Territoriaux, études HMUC, ..., Région Centre Val de Loire, Département du Cher, etc...)
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce stage.

Le président annonce l'intégration d'une stagiaire à compter du mois d'avril :

- *Léo PACIAGA, étudiante en Master I « Gestion de l'environnement » à Clermont-Ferrand, pour un stage d'une durée de quatre mois.*

Le président propose une rémunération répartie sur une période de cinq mois, bien que la durée totale du stage soit de quatre mois. Cet aménagement vise à faciliter pour la stagiaire la gestion financière des dépenses engagées dans le cadre du stage.

Le Conseil Syndical accepte à l'unanimité la proposition du président.

Fait et délibéré à Lury-sur-Arnon,
Le 27/01/2026.

Le président, Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le secrétaire de séance, Bernard BAUCHER



I-200079044-20260127-2026-003-DE

usé certifié exécutoire

ception par le préfet : 03/02/2026

